



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Politique spatiale

Question écrite n° 12081

#### Texte de la question

M Roland Blum attire l'attention de M le ministre de la recherche et de la technologie sur la décision que vient de prendre la commission budgétaire allemande d'affecter, d'ici à 1992, la somme de 220 millions de DM à l'étude technologique du projet Sanger dont l'objet est le projet de construction d'un avion hypersonique qui détrônerait l'usage des actuelles fusées porteuses de charges lourdes. Le but est de s'attaquer à la suprématie française qui a la maîtrise d'œuvre aussi bien pour le lanceur Ariane que pour la navette Hermes, ce qui s'est avéré rentable pour la science et l'industrie françaises. À l'instar du système américain Nasp et du projet britannique Hotol qui explorent ce système, il lui demande quelles sont les positions de la France en ce domaine.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Le projet allemand Sanger se propose de réaliser un véhicule aérospatial à deux étages, dont le premier est un avion hypersonique utilisant l'hydrogène liquide comme combustible et l'air atmosphérique comme comburant (il pourrait constituer la base technologique d'un futur avion hypersonique) et dont le deuxième étage est un avion spatial orbital plus petit à moteur cryogénique. Ce projet, qui soulève d'importants problèmes techniques, ne semble pas constituer un programme opérationnel défini mais plutôt un concept de référence permettant de fédérer des efforts de recherche dans les techniques hypersoniques et la propulsion, aérothermodynamique, conceptions et systèmes, matériaux et structures, conduites de vol. La décision de poursuivre le programme pourrait intervenir en 1992, à l'issue de la période d'études. Un tel projet ne pourra vraisemblablement se réaliser qu'en coopération. La France s'intéresse également à ces technologies. Ainsi, le centre national d'études spatiales, en coopération avec des industriels, mène des travaux de recherche sur la propulsion aérobie (études en cours de réalisation à la société européenne de propulsion et à l'office national d'études et de recherches aérospatiales) et sur la configuration d'un avion hypersonique. L'Aérospatiale, qui étudie le projet d'avion à grande vitesse (AGV), estime que la définition de ce nouveau type d'appareil nécessite encore plus d'une dizaine d'années de travail. Il faudra également déterminer quels sont les partenaires possibles pour un programme dont le coût de développement sera en tout état de cause considérable. Le ministère de la recherche et de la technologie, en liaison avec les autres ministères concernés, a décidé de donner une nouvelle impulsion aux recherches françaises dans ce domaine, en confiant à un consortium rassemblant l'Onera, la SEP, la Snecma, l'Aérospatiale et les Avions Marcel-Dassault-Breguet Aviation, une étude sur la faisabilité et l'intérêt d'un programme de recherche et développement sur la propulsion hypersonique.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Blum Roland](#)

**Circonscription :** - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 12081

**Rubrique :** Espace

**Ministère interrogé** : recherche et technologie  
**Ministère attributaire** : recherche et technologie

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 24 avril 1989, page 1879